

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Matériel Intercommunal" : 14

Présents : 11 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président

PRESENTS :	TITULAIRES :	M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
		M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. K. BETTAL
		Mme B. MILLET	M. P. THEBAULT	M. M. KERVOAS	
	POUVOIRS :	de M. T. RENOUX à M. P. SICOT		de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT	
		de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS			
EXCUSES :	TITULAIRES :	M. T. RENOUX	Mme M. ASPLIN	Mme M. JEZEQUEL	

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.

Conformément à la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I. Le contexte général local

Depuis sa création en 1999, le Syrenor, syndicat intercommunal à vocation multiple et à géométrie variable, regroupe les 8 communes du secteur Nord-Ouest de la Métropole de Rennes « Rennes Métropole » (La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay de Bretagne, Saint Gilles et Vezin le Coquet).

Les communes de La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Montgermont, Parthenay de Bretagne et Saint Gilles ont choisi d'adhérer à cette compétence « Matériel Intercommunal » du Syrenor.

Au 1^{er} janvier 2024, le secteur de la compétence « Matériel Intercommunal » a 16 717 habitants (*population municipale légale en vigueur / Source INSEE*).

Les orientations budgétaires

Les élus du Syrenor souhaitent poursuivre l'acquisition de matériel notamment utilisés par les services techniques communaux :

1° Nouvelles acquisitions :

- Un préparateur de sol engazonneur : enfouisseur de pierres (devis 2024 : 12 876 €)
- Un 2^{ème} radar pédagogique avec panneau solaire (estimation 2022 : 2 500 € / Devis à actualiser en 2023)
- 38 barrières de police et sa remorque pour les transporter (estimation 2022 : 5 500 €)

2°. Renouvellement du matériel :

- une tarière brouette (devis 2024 : 3 656.40 €) +1 mèche petit diamètre (devis 2024 : 378 €)
- un niveau laser (estimation 2022 : 2 280 € / devis à actualiser en 2023)
- une plaque vibrante (estimation 2022 : 2 000 € / devis à actualiser en 2023)

II. Le budget « Matériel Intercommunal »

21. La section de fonctionnement

➤ Evolution des recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitres	Description	C.A.2019	C.A. 2020	C.A 2021	C.A.2022	B.P. 2023	C.A 2023
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		425	1 687.50			
74	Dotations, subventions et participations	6 215,45	5 655,03	11 846.05	4 010.75	12 260.62	12 260.61
042	Opération d'ordre de transfert entre sections				1 687.50	2 688	2 687.50
013	Atténuations de charges	24,34			0	0	0
002	Excédent cumulé				0	1 171.38	0
	Total	6 239,79	6 080,03	13 533,55	5 698.25	16 120	14 948.11

(En concordance avec le Trésor Public)

➤ **Evolution des dépenses de fonctionnement**

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chapitres	Description	C.A.2019	C.A 2020	C.A. 2021	C.A.2022	B.P 2023	C.A 2023
011	Charges à caractère général	3 762,59	4 269,74	780,42	2 212.63	1 103.65	863.66
012	Charges de personnel et frais assimilés	1808,56	1 785,16	1 297,33	2 229.87	4 029.35	3 479.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 882,82	2 944,15	6 734,50	5 830.32	10 987	10 986.52
Total		9 453.97	8 999,05	8 812,25	10 273.12	16 120	15 329.46

(En concordance avec le Trésor Public)

Détail du chapitre 011 : Charges à caractère général

C/ 6161 : assurance pour la remorque-plateau abaissable et le broyeur de branches acquis en 2022.

➤ Après renégociation du contrat au 01.01.2023, cotisation annuelle 2024 de 435.58 € (+ 15 %)

Détail du chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Les charges du personnel représentent en 2023 : 3 479,28 €. Ce budget annexe rembourse au budget principal et aux budgets annexes, selon un tableau de répartition, le temps de travail réalisé par les agents du service administratif du Syrenor sur cette compétence.

Evolution des effectifs

Personnel	12-2019		12-2020		12-2021		12-2022		12-2023	
	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.
Titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

22. La section d'investissement

Le budget de la compétence « Matériel Intercommunal » n'a pas d'emprunt au 31.12.2023.

Le Syrenor autofinance la section d'investissement par les recettes de la section d'investissement (le F.C.T.V.A, les opérations d'ordre de transfert entre sections c'est-à-dire les amortissements et l'excédent cumulé de cette section).

Les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

➤ actent qu'un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 concernant le budget « Matériel Intercommunal » a eu lieu en cette séance du 22.02.2024

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président

